

Swiss Moto Legend Trophy (SMLT) 2025



1. Organisation

Swiss Moto organise une coupe pour motos anciennes de compétitions aux manifestations selon calendrier.

2. Participants / Licences

Pour participer au championnat, les pilotes doivent obligatoirement être en possession d'une licence Swiss Moto annuelle où licence 1 manifestation qui peut être délivrée sur le site de la manifestation (la licence 1 manifestation participe aussi au championnat, ceci est une exception réservée au **Swiss Moto Legend Trophy**).

3. Conditions d'admission pour motos

Seules les motos construites ou modifiées pour la course sont habilitées à participer à la Coupe.
Catégorie solo sans distinction de cylindrée des années : 1977 jusqu'à fin 1999

4. Inscriptions à la Coupe

Les demandes d'engagement accompagnées du montant d'inscription de l'organisateur devront parvenir impérativement 30 jours avant la date de la manifestation. **Attention pour les courses se déroulant en France, il faudra s'inscrire pour le 31 mars 2025 afin d'être certain d'y participer.**
L'organisateur devra confirmer leur acceptation aux pilotes dans les huit jours suivant la date limite des engagements. Les numéros de course (904 à 999) seront attribués lors de la première épreuve. Les trois premiers de la saison 2024 porteront les numéros 901 à 903.

5. Equipement obligatoire

- Casque intégral (homologué ECE- 22.05 P ou ECE-22.06 P)
- Combinaison de cuir une pièce selon catégorie Vintage.
- Protection dorsale homologuée
- Gants en cuir
- Bottes de cuir
- **En France l' airbag est obligatoires dès 2025 selon la liste FFM (voir sur le site Swiss Moto) et la protection pectorale (EN 1621-3)**

Le contrôle de l'équipement fait partie intégrante de la procédure de contrôle de la moto ou du contrôle technique mis en place par l'organisateur. Lors du départ, l'organisateur est tout à fait en droit de contrôler toute partie de l'équipement de l'un ou l'autre concurrent.

6. Vérifications Administratives et Techniques

Chaque pilote devra obligatoirement se présenter aux opérations de vérifications administratives avec sa confirmation d'engagement.

La couleur des numéros est libre à condition que les dimensions restent réglementaires et leur contraste soit suffisant pour être lisible.

Catégorie solo les slicks et slicks retaillés sont interdits. Seul les pneus route homologués seront acceptés. Les pneus pluies sont acceptés.

Les vis et boulons de toutes sortes (remplissage, vidange d'huile et contrôle de niveau) doivent être sécurisés au moyen de fils de fer ainsi que les cartouches de filtre à huile et les bouchons de carter à huile.

Le compteur de vitesse ou tout autre appareil qui permet d'aider le pilote pour la régularité ne sont pas autorisés.

Le seul liquide de refroidissement autorisé, est de l'eau pure ou l'eau mélangée à de l'alcool éthylique. Tout autre additif est interdit. La mousse dans le réservoir n'est pas obligatoire au vu de l'âge des motos.

Les béquilles centrales et latérales doivent être enlevées.

Le niveau sonore sera de 102 dB/A maximum selon la méthode FIM. La FFM fera des contrôles de bruit

7. Classements

Le classement par épreuve de la catégorie solo et sera établie en tenant compte de la plus petite différence de temps réalisée entre les deux manches. (Régularité).

En cas d'égalité, c'est la moto la plus ancienne qui sera la mieux classée et si il devait toujours avoir égalité, c'est le pilote le plus âgé qui sera alors avantagé.

8. Attribution des points

1 ^{er} : 25 points	6 ^{ème} : 10 points	11 ^{ème} : 5 points
2 ^{ème} : 20 points	7 ^{ème} : 9 points	12 ^{ème} : 4 points
3 ^{ème} : 16 points	8 ^{ème} : 8 points	13 ^{ème} : 3 points
4 ^{ème} : 13 points	9 ^{ème} : 7 points	14 ^{ème} : 2 points
5 ^{ème} : 11 points	10 ^{ème} : 6 points	15 ^{ème} : 1 point

Les règlements Course sur route, Championnat Suisse de la Montagne, Contrôle Technique Solos & Sidecar courses de côte 2025 peuvent vous donner d'autres informations.

